

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

---

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CS1853

présenté par  
Mme Fiat, rapporteure thématique

-----

### ARTICLE 17

À l'alinéa 3, après le mot :

« titre »,

insérer les mots :

« , notamment en exploitant des données agrégées et anonymisées, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement précise que, pour mener à bien ses missions de suivi, d'évaluation, d'information et de recommandation, la commission de contrôle et d'évaluation exploite des données agrégées et anonymisées.